

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2011 à 20 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Patrick AYME, Robert BERTRAND, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Sabine DESGRANGES, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme et zonage Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de révision du PLU et du zonage Assainissement arrêté le 07 octobre 2010 a été soumis à enquête publique ainsi qu'aux services associés à cette révision. Il expose les modifications apportées au projet suite aux avis qui ont été exprimés.

Le Conseil Municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme ainsi que le zonage Assainissement modifiés.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire expose le projet de coopération intercommunale du Préfet qui prévoit :

- la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Grignan, la Communauté de Commune de l'Enclave des Papes et la commune de Grignan, soit 19 communes, environ 23 000 habitants.

Il explique que, vu la taille des agglomérations concernées, ce projet de fusion avec la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes est bien plus intéressant pour nous que le premier projet qui nous unissait à St Paul et Pierrelatte.

Le Conseil Municipal se prononce à 5 pour être favorable à ce projet, 2 contre et 2 abstentions.

- la suppression des Syndicats à vocation unique :

La Commune de Colonzelle dépend du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Montségur-sur-Lauzon. Vu le peu d'activité de ce syndicat, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorable à sa suppression.

Tarifs Eau / Assainissement

Le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2011.

Eau :

- Abonnement annuel 80,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé..... 0,99 €
- Droit de branchement au réseau..... 684,00 €
- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) 1 368,00 €

Assainissement :

- Abonnement annuel 54,00 €
- Prix au m3 d'eau consommé..... 0,67 €
- Droit de branchement au réseau..... 1 270,00 €

- Droit de branchement pour les habitations destinées à recevoir plus de 10 personnes (gîtes, chambres d'hôtes, ...) 2 540,00 €
- A ces tarifs s'ajoutent les taxes et redevances obligatoires en vigueur.

Tarifs des concessions aux cimetières

Le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2011.

- Anciens cimetières de Colonzelle et Margerie 319,00 €
- Nouveau cimetière 510,00 €
- Columbarium 346,00 €

Programme Voirie 2011

Il comprend le chemin du réservoir, le chemin du tennis, le chemin du cimetière et l'entretien de l'ensemble de la voirie communale. La dépense totale est estimée à 19 111 € HT. Une subvention sera demandée au Département de la Drôme.

Le Conseil Municipal accepte ce programme.

Il signale d'autre part que le pont sur l'Aulière à Fangeron est en mauvais état ainsi que le chemin. Il est nécessaire de poser des barrières pour éviter le passage.

Paiement par prélèvement des redevances Eau et Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Trésorier de la commune lui a indiqué que de plus en plus de redevables souhaitent régler leurs redevances Eau et Assainissement par prélèvement comme ils le font pour les impôts et la redevance d'ordures ménagères émise par la Communauté de Communes du Pays de Grignan. Le prélèvement se fait sur demande de l'utilisateur et n'a aucun caractère obligatoire.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Création de postes dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertions (CUI)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer 3 postes de Contrats Uniques d'Insertion (C.U.I.). Ce type de contrat est accessible à un large public, néanmoins je vous rappelle que ce sont les services du Pôle Emploi qui précisent aux candidats éventuels leur taux d'éligibilité pour l'obtention de ces postes. Il semble que la durée hebdomadaire de travail de ces contrats soit encore revue à la baisse.

La commune aura besoin de 2 contrats de 26 heures hebdomadaires pour les services scolaire et périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2011 et 1 contrat de 20 h hebdomadaires pour le service technique sur une durée de 2 ans avec une rémunération au SMIC, sachant que la Commune se conformera au temps et à la durée de travail proposée par le Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Chapelle St Pierre

Travaux de rénovation :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir l'autorisation de travaux de rénovation de la Chapelle St Pierre. Il présente le Dossier de Consultation des Entreprises

établit par M. NAVIGLIO, architecte en chef des Monuments Historiques. L'estimation des travaux s'élève à 128 624.96 € HT. Ces travaux peuvent donc faire l'objet d'un Marché à procédure adaptée (MAPA).

Le Conseil Municipal approuve le D.C.E. et décide de lancer le marché.

Acquisition des terrains entourant la chapelle :

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire appel à un juriste pour nous guider dans la procédure d'expropriation. Ce dernier décide d'accepter l'offre de Me TUMERELLE pour un prix forfaitaire de 1 600 €.

Autorisation de passage

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'autorisation de passage sur un terrain communal de la part d'un administré pour effectuer des travaux sur sa propriété. Le Conseil Municipal a décidé de refuser cette autorisation vu l'accès possible par la propriété du demandeur.

Transmetteur château d'eau

Suite à la réunion du 28 avril 2011, un nouveau devis a été demandé. Ce 2^e devis comprend un matériel moins sophistiqué et s'élève à 1 220,00 € HT. L'alerte sera donnée uniquement par téléphone.

Standard téléphonique

Un nouveau devis a également été demandé et est accepté pour un montant de 621 € HT.

Questions diverses

* Réglementation des débits de boissons :

Réunion d'information le mercredi 22 juin 2011 à Valence.

* Ancienne école de Margerie :

Toujours pas d'acheteur. Un panneau va être apposé sur place.

* Foyer médicaux-sociaux :

Un kinésithérapeute et une infirmière sont intéressés. Se renseigner pour savoir si la même salle d'attente peut servir à des spécialités différentes.

* Château d'eau :

Afin de pouvoir intervenir en l'absence de l'employé communal, il est décidé qu'une clé doit être faite pour rester en mairie.

La séance est levée à 22 h 45